

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0105975.2026.002			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle		
	Nom	KARAM Jessica		Autorité	ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)	
	Adresse	3bis, rue ste Barbe 43130 Retournac		Adresse	B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain	
	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France Code ISO FR
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs					
• Production • Préparation						
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production						
• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu			I.8 Validité			
Date	15 juillet 2026 18:06:22 +02 (Europe/Brusse ls)	Nom et signature	ECOCERT FRANCE	Certificat valable du	09/07/2026 au 31/03/2028	
Lieu	L'Isle-Jourdain (FR)					

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Bois brut: Chêne	Biologique
	Extraits liquides: Alcoolature de plantes cueillies : Rose, bourgeon de chêne racine ortie, ortie, armoise, racine de pissenlit, achillée, agripaume, aubépine, millepertuis, romarin	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Cassis	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Framboise	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Pimbina	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Sureau	Biologique
	Fruits à coques, graines et préparations associées: Pignon de pin	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Tisane de plantes : Hysope Mauve Framboisier Mélisse Lavande Camomille Calendula Menthe poivrée Menthe	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Tisane de plantes issues de cueillettes : Sureau, ortie, plantain, aubépine, tilleul, rose, armoise, achillée, romarin	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Piment	Biologique
	Macérat: Alcoolature de plantes achetées : Reishi Chaga Lion's mane Shiitake Ashwagandha Lavande Rose Bouillon blanc Camomille Menthe poivrée Fenouil Mélisse Curcuma Gingembre Tulsi Scutellaire Gingko Piment	Biologique
	Oléagineux: Pavot	Biologique
	Plante ornementale et à parfum: Gaillet	Biologique
	Plante ornementale et à parfum: Mauve	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Achillée	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Agripaume	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Angélique	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Armoise annuelle	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Ashwagandha	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Aubépine	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Autres plantes aromatiques ou médicinales	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Bardane	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Basilic	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Calendula	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Camomille	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Centauré bleuet	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Cynorrhodon	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Echinacée	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Fenouil	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Guimauve officinale	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Hysope	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Inule aulnée	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Lavande	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Menthe	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Millepertuis	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Molène thapsus	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Mélisse	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Ortie	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Pissenlit	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Plantain majeur	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Romarin	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Rose	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Sarriette	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Scutellaire du Baïkal	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Serpolet	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Thym	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Tilleul	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Verveine	Biologique
	Vinaigres: Vinaigre de printemps	Biologique
	Épices: Astragale	Biologique
	II.2 Quantité de produits	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.3 Informations sur les terres
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf
II.9 Autres informations Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi. Descriptions of other products Extraits liquides: Alcoolature contenant du lotus bleu (non AB) - Contient des ingrédients biologiques Infusions d'herbes et de fruits: Tisanes contenant du lotus bleu (non AB) - Contient des ingrédients biologiques